



IFPS

Centre Hospitalier Sainte-Marie
PRIVAS



CATALOGUE FORMATIONS 2026

SUPP-IC-DOC01 – V15
Edition du 15/07/2025

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

SOMMAIRE

Editorial	...3
L'IFPS en quelques mots	...4
Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social	...5
Diplôme d'Etat Aide-Soignant	...7
Diplôme d'Etat Ambulancier	...9
Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture	...11
Diplôme d'Etat Infirmier	...13
Assistant de soins en gériatrie (ASG)	...15
Auxiliaire ambulancier	...16
Actes professionnels accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente	...17
Actualisation des connaissances et des pratiques aides-soignantes	...18
Travailler en santé mentale sans être un professionnel soignant	...19
Tutorat aide-soignant	...20
Tutorat infirmier	...21



« Depuis sa création, la transmission du savoir est partie prenante de l'Association. Tout d'abord, les Sœurs de la Congrégation Sainte-Marie, à l'origine de l'institution, n'ont eu de cesse de prodiguer leurs connaissances.

Puis, dans les années 70, les soins en psychiatrie se professionnalisent, avec les Centres de formation Sainte-Marie Privas et Nice.

Avec l'arrêté du 23 mars 1992, ils deviendront les Instituts de Formation Sainte-Marie. L'IFSM les rejoindra en 2020 dans le domaine des formations continues.

Cette volonté de transmettre, de former et de partager est inscrite dans les statuts de l'Association comme élément garant du bien être des personnes accueillies, accompagnées et soignées dans nos établissements.

La formation à Sainte-Marie est donc clairement identifiée comme un levier de développement professionnel et personnel.

Pour y répondre, elle prend différentes formes. Elle est d'abord initiale pour former aux métiers du soin et du paramédical, puis elle devient continue, plus spécialisée, pour faire monter en compétences nos professionnels.

Aujourd'hui, cette volonté est réaffirmée, d'autant plus que la prise en soin est un enjeu majeur pour notre société, tout comme la santé mentale l'est devenue.

L'Association, qui a cette double expertise, a plus que jamais un rôle à jouer sur ses territoires tant dans la formation de nouveaux professionnels du soin polyvalent que dans la transmission de ses savoirs en psychiatrie ou encore autour de la prévention que ce soit en entreprise, auprès des collectivités, des administrations ou auprès du grand public ! ».

Créé en 1953, l'Institut de Formation des Professions de Santé est situé au cœur du Centre Hospitalier Sainte-Marie de Privas. L'institut dispense :

- Des formations certifiantes : accompagnant éducatif et social, aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture et infirmier.
- Deux formations qualifiantes : assistant de soins en gérontologie et auxiliaire ambulancier
- Des formations concourant au développement de compétences pour les professionnels de santé.

Notre projet institutionnel s'inscrit dans les valeurs de l'Association Sainte-Marie :

Respect, dignité, autonomie, innovation anticipation, compétences et bienveillance.

Ces valeurs sous-tendent le travail de collaboration entre tous les partenaires engagés dans la formation. Elles se déclinent dans l'accompagnement des apprenants et stagiaires.

La finalité de nos actions - développer des compétences professionnelles dans un contexte exigeant – s'inscrit dans une perspective de qualité des soins et du service à la personne.

La qualité de la formation a toujours été une volonté à l'institut.

L'IFSI a été le 1er Institut à avoir mené à son terme une démarche qualité dans le domaine de la formation paramédicale. La certification ISO 9001, obtenue en 2001 et renouvelée régulièrement a été délaissée 2022 pour se focaliser sur la certification obligatoire QUALIOPI.

En effet, une démarche commune a été initiée sur l'ensemble des 3 instituts de l'AHSM fin 2020 afin de répondre aux exigences du Référentiel National Qualité « QUALIOPI ».

Ce projet collaboratif, en pilotage unique, a abouti le 08 octobre 2021 à la délivrance de la 1^{ère} certification QUALIOPI pour les actions concourant au développement des compétences suivantes : Actions de formation. Ce certificat renouvelé en 2004 et valable jusqu'au 07 octobre 2027, sous réserve de la prochaine évaluation de suivi de certification en mars 2026.

Notre devise tient en quelques mots :

« Être à l'écoute de chaque parcours, dans un cadre à dimension humaine, pour former à soigner et accompagner ».



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former et qualifier par la délivrance d'un diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.
- Acquérir les compétences nécessaires pour réaliser des interventions sociales au quotidien.



14 mois
1 407 heures
1 rentrée par an :
2 Février 2026



8h30 – 12h
13h - 16h30



Tout public



IFPS Privas

Contact

- Fatima LEMAITRE AJEKNA
04 75 20 16 02
fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Prérequis

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation, sans condition de diplôme.

Formateurs

- Travailleur social
- **Loïs WUCHER**
Infirmier
- Equipe pédagogique IFPS + intervenants extérieurs selon domaines d'expertise

Organisation de la formation

- **1 407 heures** soit
 - **546 heures** de théorie
 - **21 heures** pour l'AFGSU 2
 - **840 heures** de stage
- 5 blocs de compétences

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et TD
- Travaux pratiques
- Ateliers et travaux en groupe
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situation simulée

PROFESSION D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Code fiche RNCP : RNCP36004

APTITUDES REQUISES

Aptitudes physiques

L'activité nécessite la station debout et implique un contact direct avec les personnes soignées qu'il faut régulièrement mobiliser et aider à se déplacer.

Autres prédispositions

- Organisation et adaptabilité
- Capacité d'observation, d'analyse et de transmission
- Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes et à communiquer

Contre-indications

- Contre-indications aux vaccinations obligatoires
- Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession attestée par un médecin ARS

Modalités de suivi et d'évaluation

- L'évaluation des compétences est effectuée tout au long du parcours de formation par les établissements de formation et les lieux de stages.
- Chaque bloc de compétences est validé séparément à condition
 - D'obtenir en moyenne au moins 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc.
 - D'avoir acquis à la fin de la formation pratique toutes les compétences.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Frais d'inscription : **60 €**
- Formation relevant de la gratuité, financement de la Région
- Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage (CFA IFIR)
- Coût formation professionnelle continue (OPCO/ANFH/UNIFAF) : **6 804 € (12 €/h de théorie)**
- **36 élèves par promotion**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Réfèrent handicap :
Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

CONDITIONS D'ACCES A LA SÉLECTION

Les modalités d'admission à la formation accompagnant éducatif et social sont régies par *l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social*.

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :
www.ifpsprivas.ahsm.fr

- **Admissibilité**
Dépôt d'un dossier de candidature comportant les pièces demandées (voir la liste des documents dans le dossier d'inscription).
Une commission d'admission procède à la sélection des candidats au regard de la qualité de leur parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et de leurs motivations.
- **Admission**
Un entretien (30 minutes) portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. Pour pouvoir être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont dispensés de sélection.

FORMATION THEORIQUE

Domaines de Formation		
DF1	Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	112 H
DF2	Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	91 H
DF3	Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105 H
DF4	Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	147 H
DF5	Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91 H
	AFGSU	21 H

STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut
- Formation initiale : 840 heures réparties en 3 stages de 8 semaines
- Formation continue en cours d'emploi : 140 heures hors entreprise

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former et qualifier par la délivrance d'un diplôme d'Etat d'aide-soignant.
- Acquérir les compétences nécessaires pour dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.



1 an
1 540 heures
1 rentrée par an :
Août 2026



8h15 - 11h45
12h45 - 16h15



Tout public



IFPS Privas

Contact

- Christel TRUWANT
04 75 20 16 01
christel.truwant@ahsm.fr

Prérequis

- Parcours initial : Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation, sans condition de diplôme.
- Parcours partiel : Personne titulaire d'un DEAP / DARM / DEA / DEAES / TPVF / TPASMS / Bac Pro ASSP ou Bac Pro SAPAT

Formateurs

- **Séverine AULAGNIER**
Cadre de santé
- **Laurie DESESTRET**
Infirmière puéricultrice
- **Loïs WUCHER**
Infirmier
- Equipe pédagogique IFPS + intervenants extérieurs selon domaines d'expertise

Organisation de la formation

- **1 540 heures** soit
 - **770 heures** de théorie
 - **770 heures** de stage

PROFESSION D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :
Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Code fiche RNCP : RNCP40692

APTITUDES REQUISES

• Aptitudes physiques

L'activité nécessite la station debout et implique un contact direct avec les personnes soignées qu'il faut régulièrement mobiliser et aider à se déplacer.

• Autres prédispositions

- Organisation et adaptabilité
- Capacité d'observation, d'analyse et de transmission
- Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes et à communiquer

• Contre-indications

- Contre-indications aux vaccinations obligatoires
- Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession attestée par un médecin ARS

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et TD
- Travaux pratiques
- Ateliers et travaux en groupe
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situation simulée

Modalités de suivi et d'évaluation

- L'évaluation des compétences est effectuée tout au long du parcours de formation par les établissements de formation et les lieux de stages.
- L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque module de formation constituant le bloc de compétence.
- Le DE d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Formation relevant de la gratuité, financement de la Région
- Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage (CFA IFIR)
- Coût formation professionnelle continue (OPCO/ANFH/UNIFAF) : **9 240 € (12 €/h de théorie)**
- **54 élèves par promotion**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Réfèrent handicap :
Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

CONDITIONS D'ACCES A LA SELECTION

Les modalités d'admission à la formation infirmière sont régies par l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :
www.ifpsprivas.ahsm.fr

- **Admissibilité**
Dépôt d'un dossier de candidature comportant les pièces demandées (voir la liste des documents dans le dossiers d'inscription).
- **Admission**
Un entretien d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Pour pouvoir être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont dispensés de sélection.

FORMATION THEORIQUE

	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 H
	Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 H
	Travaux personnels guidés (TPG)	35 H
Module 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 H
Module 2	Repérage et prévention des situations à risque	21 H
Module 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 H
Module 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 H
Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 H
Module 6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 H
Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 H
Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 H
Module 9	Traitement des informations	35 H
Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 H

STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut.
- 4 périodes de stage à réaliser en milieu professionnel avec au moins une période auprès de personnes en situation de handicap et une période auprès de personnes âgées
- 3 stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines en fin de formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former et qualifier par la délivrance d'un diplôme d'Etat d'ambulancier.
- Acquérir les compétences nécessaires pour exercer le métier d'ambulancier.



6 mois
801 heures
2 rentrées par an :
12/01/2026 et Août 2026



9h - 12h30
13h30 – 17h



Tout public



IFPS Privas

Contact

- Fatima LEMAITRE AJEKNA
04 75 20 16 02
fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Prérequis

- Sans condition de diplôme
Les candidats doivent avoir:
- Le permis B en cours de validité (3 ans) ou de 2 ans en cas de conduite accompagnée.
- Une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance (R221-10)
- Un certificat médical d'aptitude à la profession délivré par un médecin agréé par l'ARS
- Un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur
- Effectué un stage d'orientation professionnelle de 70h dans une entreprise de transport sanitaire ou un service hospitalier d'ambulancier.

Formateurs

- **Sabine MAUREL**
Infirmière
- **Thomas VASSAS**
Infirmier
- Equipe pédagogique IFPS + Intervenants extérieurs selon domaines d'expertise

Organisation de la formation

- **801 heures** soit
 - **556 heures** de théorie
 - **245 heures** de stage

PROFESSION D'AMBULANCIER

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés dans des véhicules de transport sanitaire adaptés, pour des raisons de soins ou de diagnostic.

Il exerce son activité au sein d'une entreprise privée, d'un établissement de santé ou dans un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR).

Code fiche RNCP : RNCP36542

APTITUDES REQUISES

- **Aptitudes physiques**
 - Bonne condition physique pour mobiliser et aider à déplacer les personnes transportées
 - Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes
- **Autres prédispositions**
 - Capacité d'observation, d'analyse et de synthèse
 - Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- **Contre-indications**
 - Contre-indications aux vaccinations obligatoires
 - Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession attestée par un médecin ARS

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et TD
- Travaux pratiques
- Ateliers et travaux en groupe
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situation simulée

Modalités de suivi et d'évaluation

- L'évaluation des compétences est effectuée tout au long du parcours de formation par les établissements de formation et les lieux de stages.
- L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 pour chaque BLOC.
- Au terme des 3 stages, chaque compétence est validée par l'obtention d'une note au moins égale à la moyenne.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Frais d'inscription : **60 €**
- Formation relevant de la gratuité, financement de la Région
- Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage (CFA IFIR)
- Coût formation professionnelle continue (OPCO/ANFH/UNIFAF) : **7 506 € (13,50 €/h de théorie)**
- **24 élèves par promotion**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Référént handicap :
Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

CONDITIONS D'ACCES A LA SELECTION

Les modalités d'admission à la formation ambulancier sont régies par l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier.

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :
www.ifpsprivas.ahsm.fr

- **Admissibilité**
Dépôt d'un dossier de candidature comportant les pièces demandées (voir la liste des documents dans le dossiers d'inscription).
- **Admission**
L'entretien comprend une présentation de 5 minutes du candidat en lien avec son stage d'observation lorsqu'il est réalisé ou son parcours professionnel antérieur lorsqu'il est dispensé, suivie d'un entretien de 15 minutes avec le jury. Pour pouvoir être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

Les auxiliaires ambulanciers ayant exercé au minimum 1 an en continu sur les 3 dernières années peuvent accéder à la formation sur dossier uniquement.

Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont dispensés de sélection.

FORMATION THEORIQUE

Module 1	Relation et communication avec les patients et leur entourage	70 H
Module 2	Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70 H
Module 3	Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35 H
Module 4	Appréciation de l'état clinique du patient	105 H
Module 5	Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105 H
Module 6	Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	07 H
Module 7	Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	21 H
Module 8	Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35 H
Module 9	Traitement des informations	35 H
Module 10	Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70 H
	Suivi pédagogique	3 H

STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut.
- 3 périodes de stage de 2 ou 3 semaines, à réaliser en court ou moyen séjour (personnes âgées ou handicapées, pédiatrie), Urgences, SAMU ou SMUR, entreprise de transport sanitaire (au choix de l'apprenant).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former des futurs professionnels capables de réaliser des activités de soin courant (hygiène et alimentation) et d'éveil (lecture, activités motrices, créatrices...) visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.
- Participer à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion.



15 mois
1 540 heures
1 rentrée par an :
AOÛT 2026



8h15 - 11h45
12h45 - 16h15



Tout public
répondant aux
conditions de
l'apprentissage



IFPS Privas

Contact

- Fatima LEMAITRE AJEKNA
04 75 20 16 02
fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Prérequis

- Parcours initial : Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation, sans condition de diplôme.
- Parcours partiel : Personne titulaire d'un CAP AEPE / DEAS / DEA / DEAES / TP ADVF / TP ASMS / Diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) / Bac Pro ASSP ou Bac Pro SAPAT

Formateurs

- **Laurie DESESTRET**
Infirmière puéricultrice
- **Séverine AULAGNIER**
Cadre de santé
- Equipe pédagogique IFPS + intervenants extérieurs selon domaines d'expertise

Organisation de la formation

- **1 540 heures** soit
 - **770 heures** de théorie
 - **770 heures** de stage

PROFESSION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

Il ou elle participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat.

L'auxiliaire de puériculture travaille sous la responsabilité de l'infirmière ou de la puéricultrice, et le plus souvent, dans une équipe pluri professionnelle.

Il ou elle exerce dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans (maternités, centres de Protection Maternelle et Infantile, structures d'accueil - crèches, pouponnières ...).

Code fiche RNCP : RNCP40743

APTITUDES REQUISES

Aptitudes physiques

L'activité nécessite la station debout et des horaires de travail en poste et irréguliers ainsi que la manutention de patients parfois lourdement handicapés.

Autres aptitudes requises

- Organisation et adaptabilité
- Capacité d'observation, d'analyse et de transmission
- Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- Qualités humaines et capacités relationnelles

Contre-indications

- Contre-indications aux vaccinations obligatoires
- Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession (certificat médical d'aptitude attesté par un médecin ARS obligatoire)

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et TD
- Travaux pratiques
- Ateliers et travaux en groupe
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situation simulée

Modalités de suivi et d'évaluation

- L'évaluation des compétences est effectuée tout au long du parcours de formation par les établissements de formation et les lieux de stages.
- L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque module de formation constituant le bloc de compétences.
- Le DE s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Formation uniquement par la voie de l'apprentissage ou VAE inversée
- Coût formation professionnelle continue (OPCO/ANFH/UNIFAF) : **9 240 € (12 €/h de théorie)**
- **12 élèves par promotion**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Réfèrent handicap :
Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION EN APPRENTISSAGE

Les modalités d'admission à la formation d'auxiliaire de puériculture sont régies par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :
www.ifpsprivas.ahsm.fr

- Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation de leur choix.
- Le directeur de l'institut de formation procède à l'admission directe en formation, au regard des documents suivants décrivant la situation du futur apprenti :
 - Une pièce d'identité
 - Une lettre de motivation
 - Un CV
 - Le contrat d'apprentissage signé ou la promesse d'embauche de l'employeur prouvant la signature du contrat en cours.

FORMATION THEORIQUE

	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 H
	Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 H
	Travaux personnels guidés (TPG)	35 H
Module 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 H
Module 1 Bis	Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 H
Module 2	Repérage et prévention des situations à risque	21 H
Module 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 H
Module 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	154 H
Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 H
Module 6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 H
Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 H
Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 H
Module 9	Traitement des informations	35 H
Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 H

STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut.
- 4 périodes de stage à réaliser en milieu professionnel avec au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique.
- 3 stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines en fin de formation
- Au moins un stage chez l'employeur

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former et qualifier par la délivrance d'un diplôme d'Etat d'infirmier.
- Acquérir les compétences nécessaires pour donner des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre infirmier.



3 ans
4 200 heures
1 rentrée par an :
Septembre 2026



8h15 - 12h30
13h30 - 16h30



Tout public



IFPS Privas

Contact

- Christel TRUWANT
04 75 20 16 01
christel.truwant@ahsm.fr

Prérequis

- Personne titulaire du baccalauréat
- Personne justifiant d'une durée minimum de trois ans d'expérience professionnelle

Formateurs

- Equipe pédagogique de 10 cadres infirmiers formateurs
- Intervenants extérieurs experts dans leur domaine de compétence

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et TD
- Travaux pratiques
- Ateliers et travaux en groupe
- E-learning
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situation simulée

Organisation de la formation

- **4 200 heures** soit
 - **2 100 heures** de théorie
 - **2 100 heures** de stage

PROFESSION INFIRMIER

L'infirmier ou l'infirmière dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative. Il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

L'infirmier inscrit ses actions dans une prise en charge holistique de la personne en collaboration avec une équipe pluri professionnelle. Les lieux d'exercice de la profession s'attachent à répondre aux besoins de la population : les hôpitaux et cliniques de soins somatiques ou psychiatrique ; les établissements médico-sociaux ; les cabinets libéraux, la santé scolaire, les PMI, en milieu carcéral, dans des services de médecine du travail.

Le diplôme d'Etat offre des opportunités d'évolution par la voie de la spécialisation (IADE-IBODE-Puériculture-cadre de santé...) et par la poursuite d'études universitaires (Master-Doctorat).

Code fiche RNCP : RNCP39923

APTITUDES REQUISES

• Aptitudes physiques

L'activité nécessite la station debout et implique un contact direct avec les personnes soignées qu'il faut régulièrement mobiliser et aider à se déplacer.

• Autres prédispositions

- Organisation et méthode
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes

• Contre-indications

- Contre-indications aux vaccinations obligatoires
- Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession attestée par un médecin ARS

Modalités de suivi et d'évaluation

- Evaluations écrites des connaissances
- Analyses de situation clinique
- Mémoire de fin d'études
- Evaluation des compétences en stage

30 ECTS par semestre.

L'étudiant dispose d'1 session de rattrapage par semestre. Les passages d'année sont soumis à l'acquisition de 48 ECTS/60.

Le DE est obtenu par la validation de l'ensemble des compétences et l'obtention de 180 ECTS.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Frais d'inscription (uniquement pour la sélection en voie pro) : **120 €**
- Frais universitaires : **178 €**
- CVEC : **105 €**
- Frais de fonctionnement : **490 €**
- Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage (CFA IFIR) à partir de la 2^{ème} année
- Coût formation professionnelle continue (OPCO/ANFH/UNIFAF) : **7 700€**
- Indemnités de stage perçues pendant la formation :
1^{ère} année : 36 €/semaine
2^{ème} année : 46 €/semaine
3^{ème} année : 60 €/semaine
+ frais de déplacement
- **68 étudiants par promotion**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Référent handicap :

Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

CONDITIONS D'ACCES A LA SÉLECTION

Les modalités d'admission à la formation infirmière sont régies par *l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*.

- **Parcoursup**

Inscription sur la plateforme : www.parcoursup.gouv.fr

- **Formation Continue**

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :

www.ifpsprivas.ahsm.fr

Dépôt d'un dossier de candidature comportant les pièces demandées (voir la liste des documents dans le dossiers d'inscription).

- Une épreuve écrite comprenant :
 - une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social
 - une sous-épreuve de calculs simples.
- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20/40 aux épreuves. Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

FORMATION THEORIQUE

6 semestres avec 6 types d'unités d'enseignement :

- UE1 Sciences humaines, sociales et droit
- UE2 Sciences biologiques et médicales
- UE3 Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
- UE4 Sciences et techniques infirmières, interventions
- UE5 Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- UE6 Méthodes de travail

STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut.
- 1^{ère} année : 15 semaines
2^{ème} année : 20 semaines (possibilité de stage à l'étranger)
3^{ème} année : 25 semaines
- Parcours de stages :
 - Soins de courte durée
 - Soins en santé mentale et en psychiatrie
 - Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
 - Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les compétences décrites dans le référentiel de compétences des Assistants de soins en gériologie (ASG).



140h
01/06/2026
au **26/06/2026**



8h30 – 12h
13h – 16h30



Aides-soignants, aide
médico psychologique,
auxiliaire de vie sociale,
accompagnant éducatif
et social



IFPS Privas

Contact

- Edwige SUEL
04 75 20 16 00
edwige.suel@ahsm.fr

Prérequis

- Etre en situation d'emploi
auprès de personnes atteintes
de la maladie d'Alzheimer ou
maladies apparentées

Formateurs

- Formateurs IFPS

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas
- Analyse de la pratique
- Ateliers de simulation

Modalités de suivi et d'évaluation

- QCM, quizz et mise en situation
professionnelle
- Emargements
- Certificat de réalisation
- Enquête de satisfaction
- Bilan commanditaire

Tarif et Nombre de stagiaires

- 15 à 20 participants**

*Un minimum de 6 participants est
requis pour le maintien de la session
de formation.*

- Coût de la formation : **1 890 €**

*Les frais restent dus pour tout
désistement une semaine avant le
début de la formation.*

En lien avec la déclinaison nationale du plan des maladies neurodégénératives et la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement entrée en vigueur le 1er janvier 2016, nous vous proposons une formation ASG axée sur la prise en charge spécifique de cette population.

Les compétences des ASG se déclinent de la façon suivante :

- Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne
- Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie
- Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues,
- Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

La formation s'articule autour de 5 domaines de formation :

- La maladie
- L'accompagnement des personnes atteintes de troubles sociocognitifs
- Les aides techniques et la communication
- La gestion des risques, la prévention des chutes
- L'éthique, la douleur, les soins palliatifs et la fin de vie

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE

- D'accompagner des personnes âgées dépendantes, présentant des signes de pathologies neurodégénératives et de leur offrir une prise en charge adaptée et de qualité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Référent handicap :

Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former le futur professionnel aux missions de l'auxiliaire ambulancier ayant pour fonction d'assurer seul, sur prescription médicale, le transport de malades dans un véhicule sanitaire léger, d'être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance et de participer avec lui à la prise en charge d'une urgence.
- Délivrance d'une attestation de formation par l'institut et de l'attestation AFGSU par le CESU 07.



91h
2 semaines + 3
jours de stage



9h – 12h30
13h30 – 17h



Tout public



IFPS Privas

Contact

- Fatima LEMAITRE-AJEKNA
04 75 20 16 02
fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Prérequis

- Aucun

Formateurs

- **Sabine MAUREL**
Infirmière
- **Thomas VASSAS**
Infirmier

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas
- Analyse de la pratique
- Ateliers de simulation

Modalités de suivi et d'évaluation

- QCM, quizz et mise en situation professionnelle
- Emargements
- Certificat de réalisation
- Enquête de satisfaction
- Bilan commanditaire

Tarif et Nombre de stagiaires

- **12 participants**

Un minimum de 6 participants est requis pour le maintien de la session de formation.

- Frais d'inscription : **60 €***
- Coût de la formation : **940 €**

Les frais restent dus pour tout désistement une semaine avant le début de la formation.

CONDITIONS D'ACCES A L'ENTREE EN FORMATION

Les candidats doivent fournir :

- L'accord écrit d'une entreprise sanitaire acceptant l'élève 3 jours en stage de découverte
- La copie recto-verso du permis de conduire
- La copie de l'attestation préfectorale délivrée par le préfet, après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R221- 10 du code de la route (s'adresser à la préfecture, service Permis de Conduite) et demander à passer la visite médicale pour la conduite des ambulances
- Un certificat médical de non contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé et attestant l'absence de problèmes locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...
- Un certificat médical de vaccinations conformément à l'article L.3111- 4 du code de la santé publique

FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

- 3 jours d'immersion en entreprise
- 7 jours d'apports théoriques et pratiques à l'Institut
- 3 jours d'AFGSU

CONTENU PEDAGOGIQUE

Cette formation porte sur :

- L'hygiène
- Les principes et valeurs professionnelle
- La démarche relationnelle avec les membres de l'équipe et les patients
- Les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements, des portages et des brancardages
- Les règles du transport sanitaire

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE

- D'assurer seul, sur prescription médicale, le transport de malades dans un véhicule sanitaire léger (VSL) et de participer avec l'ambulancier à la prise en charge d'une urgence.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Référent handicap :

Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

ACTES PROFESSIONNELS ACCOMPLIS PAR DES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MEDICALE URGENTE ET RECYCLAGE AFGSU 2



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'intégrer dans le dispositif d'aide médicale urgente en tant qu'ambulancier en connaissant le cadre réglementaire.
- Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques.
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des règles de bonnes pratiques
- Etre capable de rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluri-professionnelle adaptée.



21h
01/06, 02/06 et
03/06/2026



9h – 12h30
13h30 – 17h



Ambulanciers
titulaires du diplôme
(référentiel du
26/01/2006)



IFPS Privas
CESU 07

Contact

- Fatima LEMAITRE-AJEKNA
04 75 20 16 02
fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Formateurs IFPS et CESU 07

- **Sabine MAUREL**
Infirmière (IFPS)
- **Thomas VASSAS**
Infirmier (IFPS)
- **Pascal AERA**
Infirmier (CESU 07)

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas
- Analyse de la pratique
- Ateliers de simulation

Modalités de suivi et d'évaluation

- QCM, quizz et mise en situation professionnelle
- Emargements
- Certificat de réalisation
- Enquête de satisfaction
- Bilan commanditaire

Tarif et Nombre de stagiaires

- **16 participants**

Un minimum de 6 participants est requis pour le maintien de la session de formation.

- Coût de la formation :
600 € par participant
5 000 € pour un groupe de 10

Les frais restent dus pour tout désistement une semaine avant le début de la formation.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- **Module 1** : Cadre réglementaire (3,5 heures)
 - Rappel du cadre réglementaire d'intervention dans le dispositif de l'aide médicale urgente
 - Décret du 22 avril 2022 relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.
- **Module 2** : Application des actes professionnels (14 heures)
 - Concept d'asepsie, de qualité et sécurité des soins relevant de l'urgence
 - Principes des actes professionnels à pratiquer selon son domaine de compétences
 - Appréciation d'un tableau clinique d'asthme aigu grave, d'overdose d'opiacés, de choc anaphylactique, d'hypoglycémie, de douleur aiguë, de douleur thoracique sévère
 - Règles de préparation et d'administration des thérapeutiques sur prescription
 - Réalisation d'actes professionnels en lien constant avec le médecin.
 - Réalisation d'actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié.
- **Module 3** : Recueil et Traçabilité (3,5 heures)
 - Règles de transmission d'information et de données cliniques à la régulation médicale
 - Recueils et traçabilité numérique des données nécessaires à une prise en soins en situation d'urgence
 - Saisie numérique de données et d'actes de soins réalisés.

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE

- De mettre en œuvre les actes professionnels adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patients pris en charge par les services d'aide médicale urgente.
- D'identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin dans une situation d'urgence et de transcrire avec exactitude les informations recueillies et les actes réalisés pour assurer une continuité de prise en soins adaptée à l'état clinique du patient.
- Connaître les principes fondamentaux de mise en œuvre des actes professionnels relevant de son domaine de compétence et relatifs à l'aide médicale urgente selon leur condition réglementaire d'application.
- Aura revalidé son AFGSU 2 sous réserve qu'elle date de moins de 4 ans.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Référent handicap :

Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Actualiser ses connaissances et ses pratiques aides-soignantes au regard de l'évolution professionnelle définie par le référentiel d'activités, de compétences et de formation du 10 juin 2021.



21h
30/03, 31/03 et 28/04/2026
28/05, 29/05 et 19/06/2026



8h30 – 12h
13h – 16h30



Aides-soignants



IFPS Privas

Contact

- Edwige SUEL
04 75 20 16 00
edwige.suel@ahsm.fr

Prérequis

- Diplôme d'Aide-Soignant

Formateurs

- Séverine AULAGNIER
Cadre de santé
- Loïs WUCHER
Infirmier

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas
- Analyse de la pratique
- Ateliers de simulation

Modalités de suivi et d'évaluation

- QCM, quizz et mise en situation professionnelle
- Emargements
- Certificat de réalisation
- Enquête de satisfaction
- Bilan commanditaire

Tarif et Nombre de stagiaires

- 6 à 12 participants

Un minimum de 6 participants est requis pour le maintien de la session de formation.

- Coût de la formation :
450 € par participant
2100 € pour un groupe de 6

Les frais restent dus pour tout désistement une semaine avant le début de la formation.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

L'actualisation des connaissances et des pratiques aides-soignants s'inscrit dans l'évolution du contexte réglementaire. Cette formation a été pensée de manière globale, incluant les nouveaux actes techniques qu'intègre le nouveau référentiel et aussi les nouvelles compétences attendues.

JOUR 1

- Analyse du nouveau référentiel AS et identification des évolutions en termes de soins et de responsabilité.
- Le système cardio-respiratoire : apports théoriques et pratiques.
 - Recueil de la saturation.
 - Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques.
 - L'oxygénothérapie : changement de lunettes à oxygène sans intervention sur le débitmètre.
 - Réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice cicatrisé et non inflammatoire.

JOUR 2

- Le système digestif et urinaire : apports théoriques et pratiques.
 - Recueil de la glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique.
 - Calcul de l'IMC à l'aide d'outils paramétrés.
 - Recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire.
- L'aide à la prise des médicaments : apports théoriques et pratiques.
 - Application de crème et de pommade.
 - Lavage oculaire et instillation de collyres.
 - Pose de suppositoires dans le cadre de l'aide à l'élimination.

JOUR 3 (à distance des deux premiers jours)

- Retour d'expériences et analyse de situations.
- Révision des gestes et des bonnes pratiques

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE

- De mobiliser les connaissances relatives aux nouvelles activités et actes autorisés par le nouveau référentiel de formation.
- De mettre en œuvre les nouvelles connaissances en respectant les règles de bonnes pratiques et de manière adaptée aux situations cliniques.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Référent handicap :

Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

TRAVAILLER EN SANTE MENTALE SANS ETRE UN PROFESSIONNEL SOIGNANT



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Adapter sa conduite aux situations relationnelles en milieu psychiatrique.
- S'initier à la spécificité de la population prise en charge en psychiatrie.
- Découvrir la logique des soins en psychiatrie.
- Repérer les situations relationnelles et y répondre de manière adaptée.



21h
29/04, 30/04 et
21/05/2026



8h30 – 12h
13h – 16h30



Salariés non-
soignants
travaillant dans
un établissement
psychiatrique



IFPS Privas

Contact

- Edwige SUEL
04 75 20 16 00
edwige.suel@ahsm.fr

Prérequis

- Aucun

Formateur

- Cyril GROUSSON
Cadre de santé

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas
- Analyse de la pratique
- Ateliers de simulation

Modalités de suivi et d'évaluation

- QCM, quizz et mise en situation professionnelle
- Emargements
- Certificat de réalisation
- Enquête de satisfaction
- Bilan commanditaire

Tarif et Nombre de stagiaires

- 6 à 12 participants

Un minimum de 6 participants est requis pour le maintien de la session de formation.

- Coût de la formation : 600 €

Les frais restent dus pour tout désistement une semaine avant le début de la formation.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

JOUR 1

Initiation aux différentes pathologies rencontrées en psychiatrie :

- Les psychoses et les comportements psychotiques
- Les névroses et leurs manifestations
- Les conduites addictives
- Les psychopathies
- Les états dépressifs

JOUR 2

Découverte :

- Des modes d'hospitalisation
- De l'approche médicamenteuse
- De la relation d'aide thérapeutique
- Et des soins à médiation (ateliers, psychomotricité...)

JOUR 3 (à distance des deux premiers jours)

Apprendre à répondre aux situations relationnelles :

- Agitation
- Agressivité
- Violence
- Tentative de suicide
- Refus de soins
- Fugues

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE

- D'adapter sa conduite face à des patients hospitalisés en psychiatrie.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Référent handicap :

Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir et développer les compétences de la mission de tuteur de stage :
 - Compétences sociales et relationnelles (C1)
 - Compétences pédagogiques (C2)
 - Compétences réflexives (C3)
 - Compétences organisationnelles (C4)



21h
05/05, 06/05 et
12/06/2026



8h30 – 12h
13h – 16h30



Aides-soignants
accompagnant
les élèves AS en
stage



IFPS Privas

Contact

- Edwige SUEL
04 75 20 16 00
edwige.suel@ahsm.fr

Prérequis

- Diplôme d'aide-soignant

Formateurs

- **Séverine AULAGNIER**
Cadre de santé
- **Loïs WUCHER**
Infirmier

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas
- Analyse de la pratique
- Ateliers de simulation

Modalités de suivi et d'évaluation

- QCM, quizz et mise en situation professionnelle
- Emargements
- Certificat de réalisation
- Enquête de satisfaction
- Bilan commanditaire

Tarif et Nombre de stagiaires

- 6 à 12 participants

Un minimum de 6 participants est requis pour le maintien de la session de formation.

- Coût de la formation : **600 €**

Les frais restent dus pour tout désistement une semaine avant le début de la formation.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

JOUR 1

- Maîtrise des concepts et des enjeux du référentiel de formation.
- Mobilisation des fondamentaux de la pédagogie par les compétences.
- Utilisation des méthodes appliquées à l'apprentissage et au tutorat.
- Développement des pratiques en évaluation des compétences.
- Appropriation du portfolio

JOUR 2 (journée commune avec le tutorat infirmier)

- Identification du projet de l'élève et de sa progression dans l'apprentissage.
- Accompagnement de la réalisation d'un projet en lien avec les objectifs définis.
- Pratique d'une démarche réflexive dans un contexte de pluridisciplinarité.

JOUR 3 (à distance des deux premiers jours)

- Utilisation des outils du tuteur de stage en connaissant le rôle de chaque intervenant.
- Acquisition d'une posture de tuteur et création d'une dynamique de groupe.

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE

- De mener sa mission de tuteur de stage auprès des étudiants infirmiers.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Référent handicap :

Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir et développer les compétences de la mission de tuteur de stage :
 - Compétences sociales et relationnelles (C1)
 - Compétences pédagogiques (C2)
 - Compétences réflexives (C3)
 - Compétences organisationnelles (C4)



28h
02/04, 03/04,
06/05 et
07/05/2026



8h30 – 12h
13h – 16h30



Infirmiers
accompagnant
les étudiants
infirmiers en
stage



IFPS Privas

Contact

- Edwige SUEL
04 75 20 16 00
edwige.suel@ahsm.fr

Prérequis

- Diplôme d'Infirmier

Formateur

- Françoise RAMOS
Cadre de santé

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas
- Analyse de la pratique
- Ateliers de simulation

Modalités de suivi et d'évaluation

- QCM, quizz et mise en situation professionnelle
- Emargements
- Certificat de réalisation
- Enquête de satisfaction
- Bilan commanditaire

Tarif et Nombre de stagiaires

- 6 à 12 participants

Un minimum de 6 participants est requis pour le maintien de la session de formation.

- Coût de la formation : 650 €

Les frais restent dus pour tout désistement une semaine avant le début de la formation.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

JOURS 1 et 2

- Maîtrise des concepts et des enjeux du référentiel de formation.
- Mobilisation des fondamentaux de la pédagogie par les compétences.
- Utilisation des méthodes appliquées à l'apprentissage et au tutorat.
- Développement des pratiques en évaluation des compétences.

JOUR 3 (journée commune avec le tutorat aide-soignant)

- Identification du projet de l'étudiant et de sa progression dans l'apprentissage.
- Accompagnement de la réalisation d'un projet en lien avec les objectifs définis.
- Pratique d'une démarche réflexive dans un contexte de pluridisciplinarité.

JOUR 4 (à distance des trois premiers jours)

- Utilisation des outils du tuteur de stage en connaissant le rôle de chaque intervenant.
- Acquisition d'une posture de tuteur et création d'une dynamique de groupe.

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE

- De mener sa mission de tuteur de stage auprès des étudiants infirmiers.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Référent handicap :
Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

CONTACTEZ-NOUS

Pour de plus amples informations sur nos
formations :

Contactez notre institut au **04 75 20 16 00**
ou par mail ifps.contact.pri@ahsm.fr

Site internet : www.ifpsprivas.ahsm.fr



IFPS

Centre Hospitalier Sainte-Marie
PRIVAS